



Indemnités Kilométriques Bénévoles

"Les frais kilométriques des bénévoles dépensés dans l'exercice de leur activité associative leur permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu lié aux dons. **Aux termes de la loi, seuls les frais dûment justifiés ouvrent droit à la réduction d'impôt**".

Les kilomètres effectués en 2022 pour votre déclaration 2023.

Barème kilométrique

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	(d x (0,316) + 1065	d x 0,37
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1330	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1395	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1457	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1515	d x 0,470

Pour recevoir votre reçu de dons aux œuvres, envoyer à ucknefbasket@wanadoo.fr:

- Le nombre de KM effectués sur l'année 2022
- La puissance fiscale de votre véhicule
- Nom Prénom
- Adresse postale

L'UCK NEF Basket vous remercie de votre implication au sein du club